



## Avis de recrutement sans concours

n°2023/10

<b><u>GRADE</u></b>	<b>Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale</b>
<b><u>CORPS</u></b>	<b>Agents des services hospitaliers qualifiés</b>

<b>NOMBRE DE POSTES A POURVOIR</b>	<b>12 postes / 11 postes Site Central 1 poste MAS St Médard en Jalles</b>
<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>CH CHARLES PERRENS Bordeaux</b>

### **DEFINITION STATUTAIRE DE LA FONCTION :**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades.  
Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent à ce titre la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel.

### **TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE :**

- Vu le Code Générale de la Fonction publique ;
- Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

### **CONDITIONS DE NOMINATION DANS LE GRADE :**

Recrutement sans concours, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude

### **GRILLE ET INDICE DE REMUNERATION :**

Echelle C1.

### **CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE :**

- Jouir de ses droits civiques
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 de son casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ces fonctions (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document)
- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

### **QUALIFICATIONS REQUISES :**

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

### **NATURE DES EPREUVES :**

L'examen des dossiers est confié à une commission.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, la commission procède à la sélection des candidats et convoque par courrier pour entretien ceux dont elle a retenu la candidature.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir pour pallier d'éventuels désistements ou satisfaire de nouvelles vacances de postes d'ici la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de recrutement.

Les nominations interviennent dans l'ordre de la liste.

La validité de celle-ci est effective jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle procédure de recrutement.

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION :**

La commission est composée d'au moins trois membres, dont l'un est extérieur à l'établissement où les emplois sont à pourvoir.

Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du recrutement.

## **DOCUMENTS A FOURNIR :**

Les candidats au recrutement doivent transmettre un dossier comportant :

- Une lettre de candidature manuscrite comportant les motivations du candidat, nom, prénom, adresse complète
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions d'ASHQ (la liste est disponible auprès des gestionnaires de la DRH)

L'établissement organisateur complétera le dossier par une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) au nom du candidat. Seule l'administration est habilitée à en faire la demande.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

## **DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :**

Les avis de recrutement sont affichés **deux mois au moins avant la date limite de dépôt des candidatures.**

Les candidatures doivent parvenir avant le 30 Octobre 2023 **(cachet de la poste faisant foi)**.

## **ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social  
Egalité Femmes Hommes  
121 rue de la Béchade - 33076 BORDEAUX Cedex

**Bordeaux le 30/08/2023**

**P/Le Directeur et par délégation,  
Le Directeur Adjoint  
chargé des Ressources Humaines  
et du Dialogue Social,  
Egalité Femmes Hommes,**

  
**P. ALOZY**